



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VESANCY**

Du 03/05/2022
(Convocation 26/04/2022)

L'an deux mille vingt-deux, le trois Mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 26 Avril 2022, s'est réuni à la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (maire), Mme Françoise FONTAINE (1^{er} adjointe), M. Gilles BILLION (2^{ème} adjoint), M. Adrien ORIEZ, M. Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, M. Mark BÜTTNER, M. Eric DUCRET

Absent : M. Philippe HOULLEMARE

Secrétaire de séance : Mme Françoise FONTAINE

Début de séance : 20h18

- **Approbation du compte rendu de la séance du 05 avril 2022.**

FINANCES : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

1. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Les élus faisant partie du bureau d'une des associations ne peuvent pas prendre part au vote.
Monsieur Bernard MUGNIER et Monsieur Gilles BILLION ne votent donc pas.

Les dépenses de subventions aux associations seront imputées au compte 6574.

Le dossier de demande de subvention a été envoyé à toutes les associations de Vesancy.

Après discussion il est convenu que le montant attribué soit égal entre les associations de Vesancy.
Avec un montant inférieur, mais il en est de même pour les associations extérieures. Les subventions sont accordées aux associations qui complètent la demande officielle et qui sont locales.

Les propositions sont les suivantes :

ASSOCIATIONS/ INSTITUTIONS	Montants 2022 proposés
CLAV VESANCY	250,00
ASS PATRIMOINE ENVIRONNEMENT VESANCY	250,00
SOCIETE DE CHASSE DE VESANCY	250,00
LES AMIS DE LA CHAPELLE RIANTMONT	250,00
ASS SCRAP'OXYGENE	250,00
VOL LIBRE	250.00
*EHPAD Divonne	200.00
*ACCUEIL GESSIEN	200.00
*LE VERGER DU TIOCAN	200.00
TOTAL SUBVENTIONS	2 100,00

L'assemblée, par 8 voix Pour, décide d'accorder les subventions 2022 aux associations sur la base du tableau présenté ci-dessus.

2. DEPOT DOSSIER SUBVENTION DETR – TRAVAUX MAIRIE

Suite aux travaux de réhabilitation intérieure d'une partie du château inscrit à l'inventaire des monuments historiques, conduit entre février 2019 et décembre 2021, une phase 4 des travaux sera entrepris en 2022 avec pour projet :

- réfection de l'accueil de la Mairie, du bureau de la secrétaire de Mairie et les archives. Le projet porte sur une surface d'environ 80 m2.

Les travaux incluront la réfection et la peinture des murs, portes, fenêtres et plafond pour l'accueil et les archives, la remise en état du bureau attenant et l'application d'un enduit de finition sur mur et coupole avec badigeon à la chaux ainsi que la fourniture et la pose d'un sol sur toute la surface (accueil, archive et bureau).

Sur la base des devis présentés par différentes entreprises, ci-dessous les devis retenus :

PONCET CONFORT DECOR (01 CHATILLON EN MICHAILLE) pour les peintures de l'accueil et archives (plafond, murs, boiserie) ainsi que les sols sur toute la surface

Et EURL BRUNO VEROT (01 Versonnex) pour l'enduit et badigeon dans le bureau,

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet			Financement du projet		
Désignation	Montant (HT)	Taux	Origine du financement	Montant (HT)	Taux
PONCET CONFORT	10 512,66 €	65.08 %	Etat – DETR	3 230,73	20,00
EURL BRUNO VEROT	5 641,00 €	34.92 %	Autofinancement	12 922,93	80,00
TOTAL	16 153,66 €	100,00 %	TOTAL	16153.66 €	100,00 %

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à solliciter une subvention de 20 % au titre de la DETR auprès de l'Etat pour un montant de travaux de 16 153,66 HT et à signer tout document relatif à cette opération.

ENVIRONNEMENT : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

3. LA VESANCIERE – RECONDUCTION DU COMMODAT

Monsieur le Maire rappelle que l'alpage « la Vesancière », propriété de la commune de Vesancy a été abandonné par l'activité pastorale depuis plus d'un demi-siècle. Cet abandon a conduit à une fermeture progressive de cette espace, soumis actuellement au régime forestier. Consciente que cette non-utilisation et la fermeture induite était préjudiciable au maintien de la qualité environnementale des milieux de pelouses et de pré bois, la commune en relation avec ses partenaires (ONF, Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, Parc naturel régional du Haut Jura) a conduit des actions visant au maintien de l'ouverture. Cela s'est traduit notamment par des travaux d'équipement pastoraux, et de réouverture du pâturage par des animaux dédiés. En accord avec les objectifs du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura (RNNHCJ), il s'agissait de maintenir ce milieu ouvert, dans le but qu'il soit à nouveau parcouru par des troupeaux en estive pour maintenir, de manière pérenne, ce milieu de pelouse et de prés bois. Au vu des nouveaux projets d'aménagements pastoraux envisagés par la commune, de la volonté d'engagement sur le long terme de l'exploitant et en tenant compte des enjeux environnementaux et forestiers de cette alpage, la commune et l'exploitant ont signé un contrat de prêt à usage (ou commodat). Les travaux de réhabilitation de l'alpage de la Vesancière seront réalisés dans le courant de l'année de ce fait il est proposé de reconduire le commodat avec Monsieur AGNOLETTI Florent, agriculteur déclaré auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, aux mêmes conditions.

Le contrat sera à nouveau conclu pour une durée d'un an.

Il sera concédé, à titre de prêt à usage purement gracieux, la parcelle cadastrée section A n°10, d'une superficie d'un peu plus de 26ha.

Ce contrat comprend :

- Les surfaces ouvertes à dominante herbagère à exploiter ;
- Les surfaces alternant zones en herbe et arborées (pré-bois) uniquement à l'intérieur des limites des clôtures ;
- Une citerne fonctionnelle ;
- Les dispositifs d'abreuvement des animaux ;
- Bâtiment : aucun.

La parcelle prêtée fera l'objet d'un pâturage mixte à dominance de bovins.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la reconduction du contrat de prêt à usage (ou commodat) ci-annexé et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PERSONNEL COMMUNAL : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE

4. PROMOTION INTERNE - AGENT DE MAITRISE

Mme FONTAINE indique qu'au vu des tâches variées de l'Adjoint technique, Johann DE ANTONNI (diversité, disponibilité et astreintes) également en poste à Vesancy depuis maintenant 15 ans, il est proposé de lui permettre d'accéder à la promotion interne et donc de modifier le poste d'Adjoint Technique en le remplaçant par un poste d'Agent de Maitrise.

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois de la Commune en créant un poste d'Agent de Maitrise à temps complet de 35h00/semaine et de supprimer le poste d'Agent technique à temps complet de 35h00/semaine à compter du 01^{er} juin 2022.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la création d'un poste d'agent de maitrise à temps complet, la suppression du poste d'adjoint technique, fixer le nouveau tableau des emplois permanent à compter du 1^{er} juin 2022 et autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

AMENAGEMENT : Adrien ORIEZ

5. COMMISSION AMENAGEMENT DU 28/04/2022

La Commission s'est réunie le jeudi 28/04/2022. Adrien fait un bref retour sur celle-ci.

Si le Permis de Construire déposé par la société SCCV « Les allées de la Fruitière » est accordé il y aura lieu de revoir la circulation des voitures dans le village.

Il faudra alors en informer les habitants du bourg et faire un article dans la Vesancière. La commission Aménagement travaille à ce sujet.

Les incivilités routières (excès de vitesse, voitures tampons, stationnements gênants...) sont trop présentes, il y a lieu de prendre contact avec la Police Municipale de Divonne pour effectuer des contrôles plus régulièrement.

De plus, Le Maire précise que le département a été relancé pour la mise en place des panneaux de limitation de vitesse au lieu-dit « en Beule ».

URBANISME – TRAVAUX : Rapporteur Monsieur Adrien ORIEZ

6. DOSSIERS EN COURS

- Déclarations Préalables (DP) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143621B0034	Monsieur VANDERSTIGEL Jean	130, route de la Vesancière	Confortement d'un mur de soutènement	Favorable
DP 00143622B003	SP DEVELOPMENT	453 rue du château	Travaux sur construction existante	Défavorable
DP 00143622B004	DELLENBACH Fanny	49 route de Bottenay	Abri de jardin	En cours d'instruction
DP 00143622B005	PARFENOVA Anastasia	137 chemin du Cret	Changement de portail	Favorable
DP 00143622B006	CHAMPENOIS Clément	90 chemin pré Richard	Pergola	Favorable
DP 00143622B007	ROBBEZ Patrick	84 route de Bottenay	Abri de jardin	En cours d'instruction
DP 00143622B008	CROCHAT Erica	125 Rte de la Chapelle	Pose panneau thermique 5m2	En cours d'instruction
DP 00143622B009	LECONTE Cédric	93 route de la Combette	Piscine	En cours d'instruction

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143621B0007	SCCV Les allées de la Fruitière représentée par CROZET Yannick	Rue de la Fruitière	10 maisons individuelles	En cours d'instruction
PC 0014321B0010	Monsieur BERTHON Cédric	Route de la Combette	Maison individuelle De 146 m2	En cours d'instruction
PC 0014321B0011	Madame ADAMO Jessy	Route de la Combette	Maison individuelle de 138 m2	En cours d'instruction

- Permis de Démolir (PD) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
PD 00143622B0001	SP DEVELOPMENT	453 rue du château	Démolition du garage pour création places parking	Favorable

Damien GRENIER demande des renseignements concernant les volets et le bardage d'une maison qui n'auraient pas été posés.

Le Maire demande si un Permis de Démolir qui a été accordé peut-être transféré à une tierce personne.

Le service ADS sera contacté pour avoir des réponses à ces questions.

DIVERS

7. POINT SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A ce jour nous n'avons pas reçu le PV du dernier conseil communautaire. Monsieur le Maire informe qu'il était absent au dernier conseil communautaire.

8. POINT SUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Rien à signaler

9. PERMANENCES DES PROCHAINS SCRUTINS

Les deux créneaux disponibles pour le 19/06 ont été complétés.

Changement entre MM. MAILLARD Arnaud et Mark BÜTTNER pour la permanence du 12/06.

10. ANIMATIONS DANS LA COUR DU CHATEAU

Mme CONSANI demande à ce que les associations ne soient pas oubliées lors des animations et que l'exclusivité ne soit pas donnée à ô château pour les buvettes et restauration.

Mme FONTAINE précise que les associations ne sont en aucun cas oubliées, que deux entrevues ont eu lieu avec le restaurant afin de trouver une entente et que tout le monde puisse collaborer. Elle précise également qu'un courrier a été rédigé ce jour afin de proposer aux associations qui le souhaitent de faire un stand snacking (salé et sucré).

Mme CONSANI indique que la buvette serait plus simple d'organisation et que l'association PEVV désirait la faire.

Mme FONTAINE ira à nouveau voir ô château pour trouver un nouvel accord afin de permettre à une association de faire une buvette. Suite à cette nouvelle entrevue le courrier sera modifié et envoyé rapidement aux associations afin de s'organiser.

La séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de séance
Françoise FONTAINE



Le Président de séance et Maire,
Bernard MUGNIER


